

Bulletin communal

d'information no 58

Nant, novembre 2008

Au sommaire de ce bulletin automnal, vous trouverez les points suivants :

- I Message du syndic**
- II Convocation à l'assemblée communale.**
- III Informations diverses.**
- IV Mouvement au sein de la population.**

*Dernière page à détacher
"info aux personnes de 60 ans et +"*

I) MESSAGE DU SYNDIC

Nous sommes déjà à la moitié de la législature. C'est l'occasion pour mes collègues et moi-même de remercier et de citer pour mémoire toutes les personnes qui font partie des diverses commissions. Ce sont des citoyennes et des citoyens qui travaillent dans l'ombre le plus souvent et qui contribuent grâce à leurs compétences à la bonne marche de notre commune.

L'Association des Communes Suisses, dont nous sommes membre, écrit dans une lettre adressée aux membres des exécutifs communaux:

"La démocratie basée sur le système de milice avec ses institutions, qui font partie des principaux piliers de notre Etat, ne fonctionne précisément au niveau communal que grâce à l'engagement de bon nombre d'habitantes et d'habitants".

Donc, un grand merci aux personnes suivantes:

Pour la commission d'aménagement et des constructions:

- M. Droz André, Sugiez
- M. Dubey Jules, Praz (+ commission du PAL)
- M. Derron Bernard, Nant (+ commission du PAL)
- M. Eichenberger Fabrice, Sugiez
- M. Noyer David, Nant
- M. Pellet Didier, Praz
- M. Rügsegger Jean-Luc, Nant (+ commission du PAL)
- M. Singer Pierre-André, Praz

Pour la commission de service du feu (intercommunale avec le Haut-Vully)::

- M. Pierre-André Singer, Praz
- M. Sébastien Schmutz, Praz
- M. Maurice Giacomotti, Sugiez

Pour la commission financière:

- M. Bosshard Jakob, Sugiez
- Mme Droz Andrea, Sugiez
- M. Dürig Adrian, Sugiez
- M. Gremaud Raymond, Sugiez
- M. Javet Alexandre, Nant
- Mme Muniz Viviane, Sugiez
- Mme Perrin Monika, Praz

Pour la commission scolaire (intercommunale avec le Haut-Vully):

- Mme Ceppi Sarah, Sugiez
- Mme Guillod Irene, Praz
- Mme Wolf Sylvie, Sugiez

Pour la commission sociale (intercommunale avec le Haut-Vully):

- Mme Chenaux Hedwige, Praz
- Mme Meigniez Catherine, Sugiez

Concernant les autres informations, il faut mentionner la résiliation du contrat d'apprentissage de M. Cyril Marti. Ce jeune homme, au terme du temps d'essai, a choisi de donner une autre orientation à sa formation. C'est d'un commun accord avec ses parents que le contrat a été résilié.

Sinon, comme de coutume en période automnale, nous avons consacré beaucoup de temps à l'élaboration du budget et du plan financier. Des informations détaillées vous sont fournies plus loin. Cette période est aussi réservée aux nombreuses assemblées d'associations de communes qui demandent une connaissance approfondie des divers sujets traités lors de ces réunions. Un résumé des décisions prises concernant ces associations vous sera fourni lors de notre assemblée du 2 décembre à laquelle je vous invite à participer en grand nombre. Je serais heureux aussi d'y rencontrer les jeunes citoyennes et citoyens qui ont leur majorité civique. Il s'agit de

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - M. Biolley Jérémy, Praz | - Mme Krecijasz Monika, Praz |
| - M. Burnier Grégory, Sugiez | - M. Mac Donald Carrillo José, Sugiez |
| - Mme Chervet Eve-Marie, Sugiez | - M. Meigniez David, Sugiez |
| - M. Chervet Igor, Praz | - Mme Noyer Jennifer, Nant |
| - Mme De Pina Bastos Tania Marisa, Sugiez | - Mme Pinho Noémie, Sugiez |
| - Mme Gouffon Marine, Sugiez | - M. Racine Sven, Sugiez |
| - Mme Guillod Muriel, Sugiez | - Mme Schär Elsa, Sugiez |
| - M. Guillod Sylvain, Sugiez | - M. Singer José, Praz |
| - M. Henriot Florian, Sugiez | - M. Strasser Arnaud, Sugiez |
| - Mme Hutmacher Fabienne, Sugiez | - M. Tschudi Christophe, Sugiez |

Nous avons accueilli ces jeunes le vendredi 21 novembre pour une présentation de la commune, une distribution de cadeaux suivies d'une fondue prise en commun.

Je ne saurai terminer ce message sans remercier mes collègues du Conseil, Mme Mettraux ainsi que tous les employés communaux pour l'immense travail accompli et vous tous, citoyennes et citoyens, qui nous soutenez dans notre tâche.

Le Conseil communal et moi-même vous souhaitons de joyeuses Fêtes de fin d'année et, d'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous le 2 janvier 2009 à la Jordila pour marquer ce changement d'année.

JFC

II) Convocation à l'assemblée communale.

Tous les citoyennes et citoyens actifs de la commune du Bas-Vully sont convoqués en assemblée ordinaire le

Mardi 2 décembre 2008 à 20.00 h.

à la salle communale de Nant.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2008.

2. Budget 2009 et rapport de la commission financière.

a) **Budget de fonctionnement.**

b) **Budget des investissements.**

- rénovation chauffage du home de Jeuss
- construction de la route des Sauges avec éclairage
- embellissement de la place du quartier du Pavy
- tondeuse à gazon pour la voirie
- part à la STEP de Montilier
- assainissement de la Vau de Nant
- station de pompage des Cugnets

3. Présentation du plan financier

4. Election d'une commission des naturalisations

5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée et le budget à adopter sont à disposition du public au local de vote.

* * * * *

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2008

Il ne sera pas lu mais mis à disposition des citoyennes et citoyens actifs, dix jours avant l'assemblée, au local de vote à Nant.

2. Budget 2009 et rapports de la commission financière.

Introduction relative à l'élaboration du budget 2009

En fonction du mandat qui lui a été confié, le conseil communal a comme tâche essentielle de diriger et d'administrer la commune et les services publics de celle-ci et de gérer les

biens communaux selon l'article 60 al. 1 et 3 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, ci-après (LCo).

Le conseil communal s'est réuni durant les mois de septembre et d'octobre 2008 pour élaborer le budget 2009 pour les comptes de fonctionnement et d'investissements.

La proposition de budget 2009 a ensuite été soumise aux membres de la commission financière les jeudis 23 et 30 octobre 2008. Suite à ces réunions durant lesquelles les comptes de fonctionnement et d'investissements ont été analysés en détail, la commission financière a donné son préavis favorable pour la présentation du budget 2009 en assemblée de commune.

De plus, en fonction de l'article 86b de la LCo, le conseil communal est tenu de préparer, et de présenter en assemblée de commune une proposition relative à un plan financier 2009-2013. Cette proposition de plan financier a été adoptée par le conseil communal en date du 20 octobre 2008 et la commission financière a aussi émis un préavis favorable.

a) Budget de fonctionnement.	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0) Administration	674'500.00	113'500.00
1) Ordre public	189'500.00	129'500.00
2) Enseignement et formation	2'076'650.00	31'000.00
3) Culte, culture et loisirs	141'000.00	3'000.00
4) Santé	410'200.00	3'000.00
5) Affaires sociales	716'900.00	1'000.00
6) Transports et communications	710'000.00	131'000.00
7) Protection de l'environnement	1'063'800.00	980'800.00
8) Economie	64'300.00	2'000.00
9) Finances et impôts	<u>667'115.00</u>	<u>5'237'100.00</u>
Totaux	6'713'965.00	6'631'900.00
<i>Perte présumée</i>		<u>82'065.00</u>
Balance	6'713'965.00	6'713'965.00

Commentaires - comptes de fonctionnement 2009

Les comptes de fonctionnement du budget 2009 restent dans l'ensemble stables par rapport aux exercices comptables des années précédentes. Les charges en 2009 devraient être en principe comparables à celles des années précédentes.

Sur la base des résultats de l'exercice comptable 2007 et en tenant compte des éléments connus au 30 septembre 2008, les charges et les revenus du budget 2009 ont été actualisés par rapport au budget ordinaire 2008.

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Elle implique quelques modifications importantes au niveau des clés de répartition entre le canton et les communes.

Les charges liées directement calculées par le canton représentent des coûts toujours plus importants pour notre commune qui n'a aucune possibilité d'influencer celles-ci.

Ainsi, l'on constate une forte augmentation de notre participation communale à la formation scolaire spéciale. Ce transfert de charges des mesures pédo-pédagogiques dispensées par des prestataires privés est compensé par une réduction de notre participation pour les institutions spécialisées. Il s'agit ainsi d'un transfert de charges d'un dicastère dans un autre qui a toutefois une influence assez marquée au niveau de nos charges communales.

Les effets sur les comptes respectifs sont conséquents pour notre commune, notamment en ce qui concerne notre participation aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées et inadaptées (compte 555.351.01 qui diminue de près de 35% et qui passe de CHF 720'000.00 à CHF 474'000.00).

Cette réduction de notre participation communale aux frais des institutions spécialisées est toutefois largement compensée par une participation nettement plus conséquente de notre commune pour les frais liés à la formation scolaire spéciale.

Ainsi, notre commune voit sa participation liée au financement des écoles spécialisées passer de CHF 50'200.00 (budget 2008) à CHF 326'000.00 (budget 2009), ce qui représente une augmentation de charges liées de quelques CHF 275'800.00 pour notre commune.

Les charges du compte de fonctionnement se montent à CHF 6'713'965.00 alors que les revenus sont estimés à CHF 6'631.900.00. Cela représente une augmentation des charges de fonctionnement de 1.23% par rapport au budget 2008 alors que nous prévoyons une augmentation des recettes prévisionnelles légèrement inférieures.

Par conséquent, le résultat prévisionnel du compte de fonctionnement laisse entrevoir un excédent de charges de CHF 82'065.00. Cet excédent de charges s'explique en fonction des points suivants :

Les charges liées, comme cela a déjà été mentionné, deviennent de plus en plus conséquentes et notre commune n'a aucun moyen d'influencer de telles charges.

Les autres charges sont en principe très bien maîtrisées dans tous les dicastères respectifs mais augmentent tout de même en fonction de l'indexation au coût de la vie (charges du personnel administratif et du personnel édilitaire).

Les charges liées à l'enseignement augmentent dans une proportion d'environ 2% et l'on constate aussi un transfert des charges liées du canton sur les communes, notamment dans la prise en charge des frais liés aux services des soins à domicile (Spitex).

Les recettes liées à la perception des impôts sur le revenu et la fortune restent stables et ne permettent plus de couvrir l'ensemble des charges de notre commune. Dès lors, nos charges effectives courantes ne sont plus couvertes et nous prévoyons un excédent de charges du compte de fonctionnement en 2009 qui sera légèrement supérieur à CHF 82'000.00.

Notre capacité d'autofinancement s'en trouve donc fortement réduite puisque nous n'arrivons plus à dégager des recettes suffisantes pour garantir le financement des investissements futurs. Nous devons donc trouver à moyen terme d'autres solutions pour soit diminuer nos charges ou soit trouver de nouvelles recettes afin de pouvoir financer nos futurs investissements sans devoir trop recourir à des fonds étrangers (emprunts bancaires).

b) Budget des investissements 2009

Homes

	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
Rénovation du chauffage du home de Jeuss	42'000.—	

Voirie

Construction de la route des Sauges avec éclairage	120'000.—	
Embellissement de la place du quartier du Pavy	20'000.—	
Tondeuse à gazon	50'000.—	
Agriculture		
Assainissement de la Vau de Nant	40'000.—	
Station de pompage des Cugnets	340'000.—	
Subvention des AF (améliorations foncières)		196'000.—
Service des eaux		
Taxes de raccordement		100'000.—
Epuration des eaux		
Part à la STEP région Morat	80'000.—	
Taxes de raccordement		150'000.—
Totaux	692'000.—	446'000.—
Solde à financer		246'000.—

- **Rénovation du chauffage du home de Jeuss**

Vu sa vétusté et sa consommation d'énergie très importante, il était devenu urgent de changer l'installation de chauffage au mazout du home de Jeuss. Suite à une étude approfondie, il a été décidé d'installer un chauffage à granulés de bois avec appoint au mazout. Dans une deuxième phase, une installation solaire est prévue. Ce projet présenté et accepté à l'assemblée des délégués du Réseau de santé du district du Lac se monte à Fr. 700'000.00 La part de notre commune s'élève à Fr. 41'131.95. Il est à relever que cet investissement est réparti sur toutes les communes du district grâce à la mise en place du Réseau de santé à partir du 1^{er} janvier 2009.

- **Construction de la route des Sauges avec éclairage**

Le nouveau quartier des "Sauges II" fait l'objet d'un PED (plan d'équipement de détail), actuellement en cours de planification. Afin de raccorder ce nouveau quartier à la route du Chablais, la commune envisage de construire à l'emplacement de l'ancienne voie de chemin de fer de Bellechasse une route de 120 mètres de long et de 4 mètres de large. Cette route aura un revêtement bitumeux, elle sera munie d'un éclairage public et d'une canalisation d'eau pluviale.

Un montant de 120'000.00 fr. est au budget pour la réalisation de cet objet.

- **Embellissement de la place du quartier du Pavy**

Avec la transformation du bâtiment du service du feu, le "Centre du Pavy" arrivera au terme de sa réalisation dans le courant du printemps. Ce quartier regroupe des bâtiments avec des affectations différentes telles que de l'habitation des surfaces commerciales ainsi que des locaux d'utilité publique. Des aménagements extérieurs ont été planifiés dans un concept afin de régler les problèmes d'accès, de circulation et de stationnement, mais

aucune somme n'a été prévue pour aménager un minimum d'infrastructure pour encourager le contact entre les personnes.

Avec un montant de 20'000.00 fr. le conseil communal vous propose de participer à la réalisation d'un emplacement convivial.

- **Tondeuse à gazon**

Après 18 ans de bons et loyaux services, notre tondeuse arrive en fin de vie; les signes en sont les réparations à répétitions. Nous avons observé deux démonstrations avec des machines similaires à celle que nous possédons. Notre choix se porte sur une machine équipée d'agréats, telle que souffleuse, giro-broyeur, et sera munie d'une homologation routière.

Le montant pour cette machine s'élève à 50'000.00 fr.

- **Assainissement de la Vau de Nant**

Les assainissements prévus à la Vau de Praz ont été réalisés cette année. Celui de la Vau de Nant devrait être réalisé en 2009. Cette intervention consistera à mettre en place un empierrement autour dudit dépotoir qui, actuellement, est encore en terre.

Le montant de cet investissement s'élève à 40'000.00 fr. Cependant, nous pouvons compter sur une subvention de 48 à 50% de la part des améliorations foncières (AF).

- **Station de pompage des Cugnets**

Les Cugnets, situés à l'extrémité nord de notre commune, en bordure du camping des trois lacs et limitrophes avec le canton de Berne, ont une surface de plus de 110 hectares.

Depuis les grosses intempéries de ces dernières années, nous avons constaté un sous-dimensionnement évident du système de pompage d'eau de drainage et de ruissellements. Ceci cause de graves pertes aux cultures. Un groupe de travail, composé de trois agriculteurs exploitant sur le site, du responsable de la voirie et de M. C. Javet, conseiller responsable de ces infrastructures, s'est penché sur ce problème. Un bureau d'ingénieur spécialisé dans le domaine hydraulique a également été mandaté pour seconder le groupe de travail.

La première démarche fut d'étudier l'hydrologie de tout le système. Il en est ressortit que, pour remédier aux problèmes d'évacuations, il faudrait évacuer 400 litres/seconde en lieu et place des 100 litres actuels. Après la première estimation, le groupe de travail s'est vite rendu compte du coût démesuré de ce projet, soit plus de 500'000.00 fr.

Une seconde estimation, sur la base des propositions du groupe de travail, fut élaborée. En baissant l'évacuation maximum de 400 litres/seconde à 300 litres/seconde et en utilisant une partie des infrastructures existantes, nous sommes parvenus à diminuer sensiblement les coûts, soit de 500'000.00 fr. à 340'000.00 fr. Le projet consiste à rajouter deux pompes de 100 litres/seconde dans la station collectrice des eaux et d'évacuer l'eau par deux exutoires d'environ 80 mètres jusqu'au canal de la Broye.

Au niveau électrique, l'ampérage du système actuel d'environ 50 ampères devra également être augmenté à 100 ampères/heure.

Pour la réalisation de ce projet, un crédit de 340'000.00 fr. est nécessaire. Après une présentation du projet aux améliorations foncières (AF), nous pouvons compter sur une subvention de 52% sur cet objet, ce qui donne un investissement net pour la commune de 163'200.00 fr.

- Step région Morat investissements obligatoires

Les investissements prévus sont les suivants:

Remplacement des commandes du digesteur	65'000.00 fr.
Assainissement des canaux	70'000.00 fr.
Acquisition d'une remorque	10'000.00 fr.
Remplacement d'un véhicule	30'000.00 fr.
Remplacement d'un transformateur (gaz produit par la STEP en électricité)	300'000.00 fr.

Notre participation s'élève à 83'564.00 fr.

Commentaires en relation avec le compte des investissements

Comme vous le savez, notre commune a réalisé durant les exercices 2007 et 2008 des investissements conséquents au niveau des infrastructures routières, notamment pour la création de la nouvelle route d'accès à la zone industrielle. La phase de construction de cette route est quasiment terminée et le décompte final des travaux y relatifs n'est pas encore bouclé. Toutefois, les prévisions laissent penser que les coûts effectifs devraient être légèrement inférieurs aux devis estimés.

La bonne nouvelle vient du fait que ces travaux sont maintenant quasiment payés. Notre commune a réussi à couvrir une grande partie des frais d'investissement en utilisant d'une part les réserves qui avaient été constituées pour financer cette route et en utilisant les liquidités qui étaient à notre disposition et ceci sans recourir à une augmentation de nos emprunts bancaires.

Le revers de la médaille est que les liquidités ont fondu comme neige au soleil !

L'année 2009 sera l'année des investissements pour le corps de sapeurs pompiers. En effet, les travaux pour l'assainissement et la rénovation du bâtiment du Pavy ont commencé ces derniers jours. Les préparations du chantier ont déjà commencé et le gros œuvre aura lieu durant l'hiver 2008-2009.

Le conseil communal a donc décidé de faire preuve d'une certaine prudence au niveau des investissements à réaliser en 2009 car en plus des nouveaux investissements à réaliser, nous devons aussi financer les investissements en cours précités.

Or, nous avons vu que notre budget de fonctionnement ne nous permet pas de générer des fonds suffisants pour autofinancer les futurs investissements. Nous devons donc très certainement recourir à un nouvel emprunt bancaire au début de l'année 2009 afin de pouvoir couvrir les frais d'investissements qui seront effectués dès le début du nouvel exercice comptable.

Les charges d'investissements à voter durant notre assemblée s'élèvent à CHF 692'000.00, montant auquel vient s'ajouter l'investissement lié à la révision du plan d'aménagement local de CHF 40'000.00, investissement déjà voté lors de l'assemblée de commune 2006.

En tenant compte des diverses subventions et autres taxes de raccordement, nous prévoyons des produits pour un montant total de CHF 446'000.00 ce qui nous permet d'envisager des investissements nets en 2009 à hauteur de CHF 286'000.00.

Conclusion :

Notre commune peut encore se targuer de disposer d'une situation financière qui peut être qualifiée de satisfaisante. Sur la base de notre population légale qui s'établissait en 2006 à 1'817 citoyens, la classification 2009-2010 de notre commune est restée à 3 et notre indice de capacité financière a légèrement baissé pour passer de 108,81 (classification 2007-2008) à 106.67.

Notre commune dispose d'une situation financière stable malgré les gros investissements consentis en 2007 et en 2008. Toutefois, il serait faux de penser que tout va pour le mieux. Depuis maintenant plus de deux ans, nous constatons qu'il devient très difficile de boucler de manière positive le compte de fonctionnement. L'équilibre de celui-ci provient essentiellement de recettes provisionnelles extraordinaires ou d'une pression constante sur les dépenses de notre commune.

Le conseil communal a conscience qu'il est de son devoir de prendre toutes les mesures pour garantir une gestion saine de notre commune. La pression sur les charges de fonctionnement est omniprésente et elle est réalisée sur l'ensemble des dicastères. Il devient quasiment impossible de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement grâce aux recettes fiscales qui restent stables depuis plusieurs années maintenant. Par conséquent, il est important de veiller à ne pas trop s'endetter ces prochaines années tout en cherchant à améliorer notre capacité d'autofinancement.

Pour ce faire, il est fort probable que notre commune soit contrainte à trouver de nouvelles sources de revenus à moyen terme afin de garantir d'une part une couverture suffisante des charges de fonctionnement et d'autre part à permettre d'autofinancer une partie des investissements futurs.

Nant, le 2 décembre 2008

Vincent Guggisberg

Responsable du dicastère des finances

3. Plan financier 2009-2013

La planification financière est un moyen privilégié pour notre commune d'optimiser la gestion de ses différents dicastères en planifiant les recettes et les dépenses liées au compte de fonctionnement ainsi que les besoins d'investissements sur les cinq prochaines années.

Une telle planification a pour avantage de permettre de faire des projections sur l'évolution de la situation financière de notre commune. Pour ce faire, il est primordial de tenir compte de nos objectifs de développement futurs et des investissements prioritaires qui devront être consentis durant les prochaines années (2009-2013).

La planification financière est un instrument de gestion pour notre conseil communal ainsi que pour notre administration. Cet outil doit permettre d'élaborer des scénarios en fonction

des dépenses et des recettes et de déterminer la capacité d'autofinancement de notre commune.

En fonction des scénarios et des investissements qui devront peut-être être réalisés durant les 4 prochaines années, le conseil communal a établi un plan financier 2009 à 2013 qui a été soumis pour approbation à la commission financière en date du jeudi 30 octobre 2008.

Le plan financier prévoit donc un certain nombre d'investissements nécessaires qui doivent être réalisés durant les cinq prochaines années.

Ces investissements doivent être financés soit en utilisant nos liquidités qui proviennent essentiellement des impôts encaissés, soit en augmentant notre quota de capitaux étrangers.

Notre capacité d'autofinancement s'est nettement réduite ces dernières années et les gros investissements ont été financés par nos liquidités et par la dissolution des réserves qui avaient été constituées ces dernières années pour couvrir ces investissements.

Il nous semble important de mentionner qu'en 2009, les investissements qui seront consentis pourront bénéficier d'une grande partie de subventions cantonales et fédérales.

Toutefois, il faut garder à l'esprit que nous avons encore pour ces prochaines années de gros projets d'investissements tels que des gros travaux liés au trafic routier dans les villages de Sugiez, Nant et Praz qui dépendent essentiellement des aboutissements du projet de valorisation du trafic local.

De plus, certains membres du cercle scolaire et des autorités communales du Haut-Vully et du Bas-Vully planchent actuellement sur le projet d'une rénovation et/ou d'un agrandissement des bâtiments actuels pour 2013. Le groupe de travail a pour mission de déterminer de la manière la plus précise possible les besoins effectifs de classes scolaires pour les prochaines décennies, le but étant de rénover ou de construire une nouvelle école qui réponde aux normes futures de nos élèves tout en garantissant un rapport qualité/coût efficient.

L'introduction d'une seconde année d'école enfantine qui est prévue effectivement ces prochaines années devrait engendrer des coûts d'infrastructures et des charges supplémentaires au niveau des frais du personnel enseignant. Or, les infrastructures actuelles de notre cercle scolaire sont pleinement utilisées et celui-ci ne dispose plus d'aucune réserve de salles de classes. Le provisoire que nous avons construit il y a de cela maintenant 3 ans, joue son rôle à perfection.

4. Election d'une commission des naturalisations

Suite à la nouvelle loi sur le droit de cité fribourgeois, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, ce n'est plus, comme jusqu'à présent, l'assemblée de commune qui est compétente pour rendre une décision concernant le droit de cité communal.

Cette compétence est désormais transférée au Conseil communal. Cette solution répond essentiellement au souci de se conformer à la jurisprudence récente du Tribunal Fédéral, à savoir qu'un exécutif communal, composé d'élus assermentés, est mieux à même d'analyser tous les éléments du dossier.

L'article 34 de cette loi prévoit que chaque commune doit impérativement instituer une commission des naturalisations, composée de 5 à 11 personnes, lesquelles doivent être choisies parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune et élus par l'assemblée

communale. La tâche de cette commission sera notamment d'entendre chaque requérant, respectivement son conjoint le cas échéant, afin de s'assurer que les conditions d'intégration prévues par la loi sont remplies. Dans un second temps, la Commission devra rendre un préavis à l'intention du conseil communal. Ce préavis constitue une étape importante puisqu'il contient les éléments nécessaires aux conditions d'intégration et à l'analyse du dossier par l'exécutif.

Le Conseil communal vous propose la nomination d'une commission de 5 membres. Elle sera présidée par le conseiller communal responsable du dicastère du social, M. Vincent Guggisberg. Les personnes suivantes ont accepté d'en faire partie:

- Mme Maria Luz Biolley de Praz
- M. Christophe Dupasquier de Nant
- Mme Sabine Raemy de Praz
- M. Jean-Marc Voegele de Sugiez

5. Divers.

Transformation de l'hôpital de Meyriez

Dans une lettre reçue le 4 novembre, la Préfecture nous donne quelques informations concernant la transformation de l'hôpital. "En ce qui concerne les coûts d'investissement totaux, on ne peut, en ce moment, que confirmer les informations qui avaient déjà été données il y a quelques années: on doit s'attendre à des investissements de l'ordre de 20 à 25 millions. Ces coûts d'investissement seront répartis entre le canton et les communes selon les mêmes règles que celles applicables aux hôpitaux de district avant la création du réseau hospitalier fribourgeois. Partant, 45% de ces coûts seront à la charge des communes, et le canton prendra en charge 55%. La part des communes sera répartie conformément à la clef de répartition de l'ancienne association de commune pour l'hôpital."

Pour la commune du Bas-Vully, il s'agit d'un montant soit de Fr. 500'000.00 ou de Fr. 600'000.00 suivant la grandeur de l'investissement total. Ces montants sont inscrits au plan financier en deux tranches en 2010 et 2011.

III) Informations diverses

Apprenti/e employé/e de commerce

Vous êtes à la recherche d'une place d'apprentissage intéressante et diversifiée en tant qu'apprenti/e employé/e de commerce?

Le fonctionnement varié d'une administration communale vous intéresse?

Nous offrons la possibilité d'effectuer un apprentissage, formation élargie E ou M, dans un cadre moderne et au sein d'une petite équipe et cherchons pour début août 2009

un/e apprenti/e employé/e de commerce

Nous demandons:

consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

Qualité microbiologique et chimique :

Les échantillons prélevés à divers moments et endroits de la commune répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau varie de 15.5 à 37.75° F (degrés français). Les valeurs les plus élevées sont mesurées dans nos eaux de sources.

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate varie entre 5 et 36 mg/l. La tolérance légale est 40 mg/l.

Provenance de l'eau :

- L'ABV (Ass. intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel.
- Les Etablissements de Bellechasse
- Nos propres sources situées à la Vaux de Praz, au Val Florenche et en Vaillet.

Traitement :

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

Adresse pour renseignements complémentaires :

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV, www.a-b-v.ch est également à votre disposition.

* * *

Abonnements généraux CFF / carte journalière de la LNM

Les cartes journalières d'abonnements généraux mis à disposition des citoyennes et des citoyens du Bas-Vully connaissent toujours un franc succès. Partant, le conseil communal a décidé d'acquérir à nouveau trois abonnements pour l'année 2009. Les trois abonnements sont disponibles au prix de 35.- fr par jour et par abonnement.

Durant l'année 2009, nous mettrons également à votre disposition une carte journalière pour l'utilisation des bateaux de la LNM (Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat). Elle permettra au porteur de cette carte de voyager toute une journée avec son conjoint et ses enfants. La carte journalière est disponible au prix de 15.00 fr. par jour.

* * *

Location de tables avec bancs

22 tables avec bancs sont à disposition des citoyens pour le prix modique de 5.00 fr. pour 1 table avec 2 bancs. La réservation se fait auprès de Madame Rita Guillod (079 519 41 68). Le matériel entreposé dans notre salle polyvalente sera cherché et ramené par vos soins durant les heures de travail de la responsable.

* * *

Ordures et déchets

LE PLAN DE RAMASSAGE DES DÉCHETS EST DISPONIBLE SUR LE SITE : www.haldimannag.ch

Modification d'une heure de fermeture de la déchetterie

En période hivernale, soit de novembre à mars, la déchetterie ferme à 18h30. Nous avons constaté une très maigre fréquentation à partir de 18h00. Dès ce moment, le gardien brave le froid et bat la semelle pour quelques usagers seulement.

En conséquence, il a été décidé **qu'à partir du 1^{er} décembre 2008, les portes de déchetterie fermeront à 18h00.** Elles rouvriront ensuite normalement jusqu'à 19h00 dès avril 2009. Nous vous remercions d'en prendre note.

Collecte des matières organiques (*déchets verts*)

Le service de ramassage des matières organiques sera maintenu à un intervalle de deux semaines durant la période hivernale du 1er décembre au 16 mars 2009. Les dates de ramassage seront les suivantes:

08 et 22 décembre, 05 et 19 janvier, 02 et 16 février, 02 et 16 mars, ensuite reprise de la collecte chaque semaine.

Collecte des déchets ménagers

Modifications des dates d'enlèvement 2009:

Mardi 14 avril	<i>en lieu et place du</i>	lundi 13 avril (Pâques)
Mardi 02 juin	<i>en lieu et place du</i>	lundi 01 juin (Pentecôte)

* * *

Drapeaux et oriflammes communaux

Le bureau communal dispose de drapeaux (130x130 cm avec bande rouge de 15 cm) et d'oriflammes (80x300 cm) aux armes communales. Le prix du drapeau se monte à 90.- fr., celui des oriflammes est fixé à 100.- fr.

* * *

Cours de sauveteurs par les samaritains du Vully

Pour l'obtention du permis de conduire auto et moto, le cours de Sauveteurs (10 heures) est obligatoire. Si vous l'avez déjà obtenu, vérifiez qu'il soit encore valable !!

Pour l'année 2009, deux cours seront organisés au Vully (16/17 janvier et 26/27/28 août).

Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez vous adresser à Mme Marlise Guillod, Amont-le-Ruz 3 à Praz, ☎ 026/673.21.34. Vous trouverez de plus amples informations sur www.samaritains-fr.ch

* * *

Livre « le district du Lac / der Seebezirk »

Le bureau met en vente au prix de 20.- fr cet ouvrage de l'Association des communes du district du Lac publié dans le cadre des manifestations des 150 ans du district du Lac.

Extrait de la préface de M. Fritz Goetschi, ancien préfet :

Ce livre a pour but, entre autre, de mieux faire connaître notre district à ses propres habitants et le faire découvrir aux touristes. Ce livre bilingue et richement illustré est d'une lecture facile. De nombreux auteurs se sont engagés à présenter les caractéristiques et particularités de notre district, pratiquement tous y habitent. Du fait des positions et des expériences différentes de chacun d'entre eux, les points de vue peuvent diverger et chaque auteur répond de ses propos. Il résulte de ce véritable « patchwork » une foule d'impressions multicolores.

* * *

Bibliothèque intercommunale du Haut et Bas-Vully

Laissez de côté vos tracas quotidiens
Et arrêtez-vous en chemin.

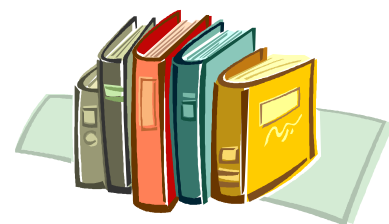
Pour les enfants comme les aînés
Auteurs connus ou ignorés.
Lisez ce que bon vous semble
Et dévorez les nouveautés.
Transmettez-nous toutes vos idées.

Romans poignants, bandes dessinées
Ou documentaires illustrés.
Un grand choix vous est proposé.
Loisirs, détente, informations.
Albums charmants pour les petits.
N'oublions pas les dégourdis.
Thrillers pour les grands avertis.

HORAIRES D'OUVERTURE

le lundi entre 18h et 20h
le mardi et le jeudi entre 15h et 17h.

**Durant toutes les vacances scolaires,
ouverture unique,
le lundi entre 18h et 20h.**



Bibliothèque du Palet Roulant
Rte Principale 69, 1786 Nant
Tél. 026 673 10 10



Association Lire et Ecrire



Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées.

Des cours intensifs sont réservés aux personnes :

- ◆ qui parlent déjà le français
- ◆ qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- ◆ qui ne connaissent pas ou peu l'alphabet

D'autres cours s'adressent aux personnes :

- ♦ qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ♦ qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac
Quand ? Cours en journée ou en soirée
Prix ? Participation de Fr. 50.-/mois (ou arrangement)
Les frais de cours peuvent être pris en charge par l'assurance chômage

Nouveau ! « Lire la Suisse »
**Cours d'intégration et approche de base
aux demandes de naturalisation**

Durée et coût 10 séances de 2 heures / Fr. 220.-

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch

* * *



Service de nettoyage à disposition des personnes de + 60 ans

Ce service est destiné aux personnes âgées (60+) vivant dans des ménages privés et n'arrivant plus à effectuer elles-mêmes les travaux de nettoyage en raison de difficultés de mobilité ou de santé. Ce service peut aussi être demandé pour soulager l'entourage.

Pro Senectute Fribourg engage des collaboratrices à l'heure, formées à l'accompagnement des personnes âgées. Elles vivent dans la région et connaissent bien la mentalité, les langues et la culture locale. Elles sont assurées par Pro Senectute et sont soumises au secret professionnel.

Quels sont les coûts ?

Le client paie 25.- fr. par heure, TVA et frais de transport inclus. Le client met à disposition le matériel et les ustensiles de nettoyage. Les rentiers AVS, en situation défavorisée, peuvent recevoir une aide financière. L'assistant social de Pro Senectute étudiera la demande.

Renseignement et inscription :

Sur un simple appel téléphonique à Pro Senectute, Claudia Dietrich, 026 347 12 40 ou claudia.dietrich@fr.pro-senectute.ch qui étudiera la demande et évaluera l'ampleur des travaux et le temps nécessaire à leurs accomplissements.

* * *



Service de déclaration d'impôts

Service de déclaration d'impôts

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne

Quand ? Du 15 janvier 2009 au 30 avril 2009

Coûts ? Fr. 50.— pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.— pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres)

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

* * * * *

Ouverture du bureau communal

Le bureau communal est ouvert **de 7.30 h à 11.00 h les lundis, mercredis et vendredis et le mardi de 16.00 h à 18.00.** Il va sans dire qu'en cas d'empêchements ou pour des cas urgents vous pouvez appeler au no de téléphone 026 673 90 40 afin de convenir d'une heure plus opportune.

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau sera fermé du 22 décembre au 5 janvier.

* * *

IV) Mouvements au sein de la population

Départs

Mme Monika Baitz et ses enfants à Morat M. Andreas Varonier en Allemagne
M. René Aeberhard à Morat Mme Rosmarie Maurer à Münchenwiler
M. Sandro Peterhans et son épouse à Dielsdorf M. Nicolas Mauron et son épouse à Courgevaux
M. Dominique Schmutz et sa famille à Fribourg M. Fredo Scheller à Lyss
Mme Daniela Nowak à Courgevaux

Naissances

Le 12 septembre 2008 Paczkowski Levin, fils de Silvia
Le 22 septembre 2008 Matis Schär, fils de Isabelle et Eric
Le 08 octobre 2008 Brention Blakaj, fils de Bukurie et Fatmir

Décès

Le 27 septembre 2008 Mme Evelin Hauser , 1935, Sugiez
Le 07 novembre 2008 M. Fritz Zwahlen, 1947, Sugiez

Arrivées

M. Manuel Ferreira de Jesus et sa famille, Rte d'Anet 6 à Sugiez
M. Reto Schaffer, Rte des Etreys 17 à Nant
Mme Marie-Thérèse Vernez, Ch. des Cygnes 67a à Sugiez
M. Cedric Lüthy, Rte du Pré-du-Pont 45 à Sugiez
M. André Meuwly, Ch. des Cygnes 67a à Sugiez
Mme Sophie Mollard, Rte du Pavy 3a à Sugiez
M. Serge Dréneau et sa famille, Ch. du Petit-Pavy 3 à Nant
M. Ian Gregory, Ch. des Cygnes 21 à Sugiez
M. Mathias Siffert et sa famille, Rte du Péage 20 à Sugiez
Mme Marie Louise Piselli, Rte Principale 61 à Nant

* * * * *

La population du Bas-Vully s'élève à 1'874. Elle se répartit entre les villages de la façon suivante : Sugiez 1'305, Nant 231 et Praz 338.

* * *

Infos destinées aux personnes âgées de 60 ans et plus & leur entourage

QUOI	QUI/OÙ	Téléphone / Internet
Administration communale du Bas-Vully	Rte Principale 65, Nant	026 673 90 40 www.bas-vully.ch
Agence AVS	Administration communale	026 673 90 40
Budget, conseil	Impuls, Morat Pro Senectute	026 672 11 77 www.impulsmurten.ch 026 347 12 40 www.fr.pro-senectute.ch
Soutien administratif et aide à la gestion	Justice de Paix du Lac, Morat Pro Senectute, Fribourg	026 305 86 60 - www.fr.ch/dj 026 347 12 60
Services sociaux	du District du Lac, Morat	026 670 20 38
Association suisse des locataires	Asloca-Fribourg	0848 818 800 www.asloca.ch
Renseignement de droit	Pro Senectute	026 347 12 40

Association pour les personnes âgées du Vully (<i>Pour vous Pour nous Pour tous</i>)	Daniel Zinder, Praz	026 673 13 02
Service de repas à domicile	Albert Singer, Praz	026 673 11 51
Transport pour handicapés et personnes âgées	Passe-Partout Lac	026 672 11 88 (lu-ve: 8-12.00 h et 14-16.00 h)
Fédération fribourgeoise des retraités: Section Lac, français: Section Lac, allemand:	Studer Michel, président Pittet Martial Grossenbacher Esther	026 422 26 22 079 274 60 41 031 756 07 77
Service d'ambulance et secours	Morat	026 672 95 10 www.ambulanz-murten.ch
Service d'aide et soins à domicile	Spitex Lac, Courtaman	026 684 82 00 www.aide-soins-fribourg.ch
Ass. d'aide non médicalisée	Spitex Lac, Courtaman	026 684 82 00
Vivre avec un handicap	Pro Infirmis, Fribourg	026 347 40 00 www.proinfirmis.ch
Visites et accompagnements	Paroisse réformée Paroisse catholique	026 673 31 15 079 782 89 07

Appels d'urgence	sanitaire police pompier Rega intoxications La main tendue	144 117 118 1414 145 143
Police cantonale	Poste de Sugiez / Domdidier	026 673 14 48

Pharmacie du Vully	Rte Principale 22, Sugiez	026 673 13 57
Médecins	Drs J. et H. Boll, Sugiez Dr Karin Mark, Lugnorre	026 673 99 99 026 673 30 20
Physiothérapie / ostéopathie	F. et J.-C. Delavy, Nant Rudolph Hotz, Lugnorre	026 673 31 39 026 673 30 38
Home du Vully / Foyer de jour	Rte de la Gare 12, Sugiez	026 673 44 44 www.heimesee.ch

Hôpital	du District du Lac, Morat	026 672 51 11 www.spital-murten.ch
Mobilier pour malades	Pro Senectute, Fribourg Croix-Rouge suisse, Fribourg	026 347 12 40 026 347 39 40 www.croix-rouge-fr.ch
Système d'alarme personnel	Croix-Rouge suisse, Fribourg Secutel-Broye, Payerne	026 347 39 40 026 662 41 71 www.secutel.ch
Accompagnement de personnes en fin de vie	Ass. Jusqu'à la mort, accompagner la vie, Fribourg	026 424 00 80 permanence: lu-ve 10-13.30 h www.vivre-avec-la-mort.ch
Pompes funèbres	Hirter SA, Morat Murith P. SA, Morat	026 670 28 52 026 672 21 00
Association Alzheimer Suisse	Section fribourgeoise	026 402 42 42 www.alz.ch
Association fribourgeoise du diabète		026 426 02 80 www.diabetengesellschaft.ch
Ligue fribourgeoise contre le cancer		026 426 02 90 www.liguecancer-fr.ch
Ligue pulmonaire fribourgeoise		026 426 02 70 www.lung.ch
Ligue fribourgeoise contre le rhumatisme		026 347 40 00 www.rheumaliga.ch
Sports	Gym 3ème âge, Mme Henriot Danse traditionnelle, Mme Jendly	026 673 07 44 026 673 13 10
Internet- Informations concernant santé, finances, habitat		www.senior.web.ch
Questions relationnelles (<i>consultation familles, conseil conjugal, médiation familiale</i>)	Office familial, Fribourg	026 322 10 14 www.officefamiliale.ch

En bref

2 Institutions cantonales au service de la population: Pro Senectute et la Croix-Rouge fribourgeoise

2 guides édités par la Croix-Rouge: "Vieillir en restant autonome", information et pratique
"Soigné à domicile", guide pratique pour accompagner une personne âgée

Vous trouverez sur le site internet www.fr.pro-senectute.ch toutes les activités proposées par Pro Senectute Fribourg (loisirs, bien-être, sport -de neige -outdoor -dans l'eau -indoor, langues, informatique, prévention en matière de circulation).

Pro Senectute Fribourg dispose d'une antenne à la Rathausgasse 8, Morat (1er étage). Les consultations ont lieu, avec ou sans rendez-vous, tous les derniers mercredis du mois de 08h00 à 12h00 (tél. 026 672 62 45)